



Ministère des Solidarités et de la Santé
Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris

Paris, le 27 octobre 2020

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Les syndicats CFTC, CGT, FO et SUD, mobilisés en défense des CMPP le 18 septembre 2020, vous sollicitent afin de faire le point sur la situation et déposer leurs revendications.

Nous sommes en alerte.

Comme le laisse entendre une directive ministérielle de juillet 2020, la volonté du gouvernement est de fonder à terme, dans tout le pays, sur un même modèle, tous les centres d'accompagnements psychologiques et médico-sociaux destinés aux enfants et adolescents. Et les structures qui ne se plieraient pas aux injonctions prévues dans leurs cahiers des charges perdraient leur habilitation.

À ce titre la situation en nouvelle Aquitaine est exemplaire du plan de démantèlement en cours. Le nouveau cahier des charges imposé par l'ARS modifie considérablement les missions et les fonctionnements de ces établissements. Selon notre analyse et les remontées de terrain, celui-ci ne permet plus de garantir un accès effectif à un accompagnement global de l'ensemble des enfants et majore de manière très inquiétante les risques psycho-sociaux des salariés impliqués.

Il nous semble qu'une ARS soutenue par un délégué interministériel ne peuvent à eux seuls remettre en cause de manière extrêmement clivante les établissements, le travail et l'implication des salariés et encore moins les besoins des enfants.

Nos organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD soutenu par des associations professionnelles, refusent que par manque de moyens, on oppose les enfants entre eux.

Nous refusons le tri en cours. Les enfants souffrant de TSA comme tous les enfants.

Notre cahier de revendication est clair :

- L'abrogation de ce cahier des charges et de tous les autres cahiers des charges existants ;
- L'arrêt de toutes les transformations/fermetures en cours des CMPP et des CMP
- L'allocation immédiate des moyens nécessaires pour les CMPP et les CMP afin de garantir aucun délai d'attente pour la prise en charge de tous les jeunes qui en ont besoin ;
- Le maintien de tous les emplois et les embauches nécessaires à hauteur des besoins.

C'est pourquoi nous sollicitons un rendez-vous, attachés aux droits de la jeunesse à bénéficier dans notre République d'accueil et de soins psychologiques spécifiques publics, égalitaires et gratuits.

Pour la CFTC, la CGT, FO et SUD seuls, l'arrêt immédiat du démantèlement du secteur et l'octroi de moyens à la hauteur des besoins peuvent permettre le maintien des missions des CMPP et l'égal accès aux soins.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Fédération CFTC Santé Sociaux
Ali LAAZAOUI
alilaazaoui@hotmail.fr



Fédération CGT Santé et Action Sociale
Maya VAIR-PIOVA
maya.vairpiova2@gmail.com



Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
Pascal CORBEX
lafnas@fnasfo.fr



Fédération SUD Santé Sociaux
federation@sudsantesociaux.org
Isabelle Chevallier-Bourelly

